

Organisme certificateur Mandaté par AFNOR Certification



Certificat

PLAQUES PROFILÉES EN FIBRES CIMENT Couverture

ECOLOR

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification NF Plaques profilées en fibres ciment (NF249) en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification accorde à :

La société ETEX FRANCE EXTERIORS

2 rue Charles Edouard Jeanneret

FR-78306 POISSY

Usine ETERNIT B.V

Haven 12

NL-7471 LV GOOR

le droit d'usage de la marque NF 249 Plaques profilées en fibres ciment pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n°002-A1-01 du 18/06/2021 Décision de reconduction n° 002-A1-02 du 18/11/2022

Cette décision se substitue à la décision d'admission n° 002-A1-01 du 18/06/2021

Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valide.

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet http://evaluation.cstb.fr pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

> Selon la norme NF EN 494 en viqueur :

Composition (NT = sans amiante).

Catégorie : hauteur nominale du profil (C = de 40 à 80 mm).

Charge de rupture pour plaque de catégorie C : classe 1 (min. 4 250 N/m).

Moment de flexion pour plaque de catégorie C : classe X (min. 55 N.m/m).

> Par référence à la norme NF EN 15057 en vigueur :

Résistance à la traversée d'un corps mou de grandes dimensions (sac retenu).

Ce certificat comporte 1 page. Correspondant :

Brice TUAYIZIDI-NASI Courriel: NF249@cstb.fr Tél.: +33 (0)1 64 68 82 74

